

#MERY Mag

Les informations municipales de Méry-sur-Marne



Ne pas jeter sur la voie publique.

**Parc des Glycines :
Ouverture imminente**

**Août
2025**



SOMMAIRE

P.3 Edito du maire

P.4 Les travaux de l'été

P.6 Dossier

P.8 Vie locale

P.10 Retour en images

P.12 Infos pratiques

Accueil du public en mairie

Lundi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mercredi : 9h00 à 12h00
Jeudi : 9h00 à 12h00
Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Accueil téléphonique

[09.63.54.84.91]

Lundi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mercredi : 9h00 à 12h00
Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Ecrivez-nous

contact@merysurmarne.fr

7, Route Jean de la Fontaine

Suivez-nous

www.mery-sur-marne.fr

Facebook

Application mobile City All

Permanences des élus

Toute l'année, sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.





Samy SEDDIK
Maire de Méry-sur-Marne

Chères Méricardes, chers Méricards,

J'espère que vous avez toutes et tous pu profiter pleinement de cette période estivale, que ce soit pour voyager, vous reposer ou partager des moments précieux en famille et entre amis. À l'heure où septembre s'annonce, je tiens à souhaiter une excellente rentrée à l'ensemble des habitants, et tout particulièrement à nos enfants et à leurs enseignants.

Cet été, notre école communale a connu d'importants travaux d'entretien afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions. Elle porte désormais le nom d'École élémentaire Michel Delaitre, en hommage à notre ancien maire, récemment disparu, dont l'engagement pour notre commune restera dans toutes les mémoires.

Par ailleurs, la municipalité a poursuivi ses actions pour la sécurité et l'entretien de nos voiries. Des interventions ont été menées pour renforcer la sécurisation des axes les plus fréquentés, et de nouveaux travaux d'entretien seront engagés dans les prochaines semaines pour améliorer encore la qualité de nos routes et cheminements piétons.

Enfin, je suis heureux de vous annoncer l'ouverture prochaine du Parc des Glycines. Tout au long de l'été, des aménagements y ont été réalisés pour offrir un espace de détente et de loisirs adapté à tous les âges. Vous y trouverez des équipements ludiques pour les plus jeunes et des zones propices à la promenade et à la convivialité pour les plus grands. Ce parc sera, j'en suis sûr, un nouveau lieu de vie et de rencontre pour notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle rentrée et une fin d'été douce et agréable.

Avec vous, pour Méry.

Votre maire et son équipe municipale



Les travaux d'été

Le Parc des Glycines : ouverture prévue en septembre

Après plusieurs semaines de travaux, le Parc des Glycines rouvre ses portes et offre désormais un cadre encore plus agréable pour les promenades, les jeux et les moments de convivialité.

Sous la coordination de Florence CUGUEN, conseillère municipale déléguée à l'environnement et aux espaces verts, et de Bruno CLEMENT, adjoint au maire délégué aux finances, un important travail a été mené pour sélectionner le fournisseur le plus adapté et constituer un dossier solide de demande de subvention. Présenté au président du Conseil départemental, ce dossier a permis d'obtenir une aide au titre du fonds d'équipement rural.

Le coût total de l'opération s'élève à 45 000 € TTC, dont une bonne partie devrait être prise en charge par le Département de Seine-et-Marne, permettant ainsi de réaliser ces aménagements dans les meilleures conditions financières pour la commune.

L'ouverture du parc a également été rendue possible grâce à l'implication de notre agent technique municipal, qui a coordonné les interventions, ainsi qu'au savoir-faire des entreprises locales. Ensemble, ils ont permis l'installation d'un chalet accueillant, la taille des arbres pour plus de sécurité et de luminosité, et la mise en place de nouveaux bancs pour profiter pleinement du site.

Le Parc des Glycines est désormais prêt à accueillir petits et grands, dans un environnement verdoyant et convivial. Reste à attendre le passage du bureau de contrôle pour que le maire puisse prendre un arrêté d'ouverture.

Nous vous inviterons à venir le (re)découvrir et à profiter pleinement de ce nouvel écrin de verdure au cœur de notre commune.

Ecole : entretien estival

Pendant que les écoliers sont en vacances, la municipalité en profite pour faire les travaux d'entretien courant de l'école communale.

Après une révision complète du système de chauffage par l'entreprise «Realitherm», notre agent d'entretien s'est affairé à la reprise des infrastructures extérieures de l'école : Remplacement des mousses de protection des poteaux du préau, reprise des grilles à l'antirouille, remise en peinture du bâti et des marquages au sol.

Un travail conclu par un nettoyage haute pression.

D'autres travaux de demoussage du toit devraient être réalisés entre fin août et fin septembre.





Cantine scolaire : l'appel public à concurrence est en ligne.

Le projet entre dans sa phase de concrétisation après que des études de sol complémentaires ont été menées. Celles-ci ont permis au maître d'oeuvre, le cabinet d'architecture «L'équerre bleue», de produire les cahiers des charges de chacun des lots. Le reste du dossier de consultation des entreprises a été élaboré en interne

Une fois conclue, cette phase administrative importante a permis de mettre en ligne sur la plateforme demat.centraledesmarches.com, dès le 29 juillet, l'ensemble des documents qui vont permettre aux entreprises de déposer leur candidature.

Les candidats auront jusqu'au 17 septembre à 17h30 pour soumettre leurs offres.

Viendront ensuite les phases d'analyse des offres, de notification des rejets ou acceptations de celles-ci. Début des travaux prévu pour les vacances d'automne.



Réfection de la signalisation horizontale : petite action, grands effets.

Les marquages au sol, souvent négligés ou oubliés jusqu'à ce qu'ils disparaissent, sont pourtant indispensables à la sécurité routière. Passages piétons, lignes de stop, zébrés ou encore délimitations de chaussée permettent de structurer la circulation, d'apaiser les flux automobiles et de mieux protéger les piétons, notamment aux abords des écoles et des lieux fréquentés.

À Méry-sur-Marne, cette opération de remise en peinture s'inscrit dans une démarche proactive de prévention, dans un contexte où la visibilité des marquages s'était estompée avec le temps et les intempéries.

C'est une opération nécessaire qu'il fallait engager avant la rentrée scolaire. Elle participe à une circulation plus fluide et surtout plus sûre, pour les automobilistes comme pour les piétons.

Notre agent polyvalent a concentré ses efforts sur les zones à forte fréquentation et poursuivra son travail à partir de la dernière semaine d'août.





Dossier : Les voiries communales

Mieux connaître nos routes pour mieux les entretenir

La commune de Méry-sur-Marne vient de franchir une étape importante dans la gestion de son patrimoine routier : l'élaboration d'un tableau de classement précis de l'ensemble des voiries communales. Ce document, véritable carte d'identité de nos routes, recense la totalité des voies placées sous responsabilité municipale : rues, impasses, chemins, mais aussi certaines dessertes rurales.

Ce travail, réalisé avec soin par l'équipe municipale, permet d'indiquer pour chaque voie : sa longueur exacte, sa nature (bitume, chemin empierré, etc.), et son statut juridique. Mais ce n'est pas qu'une formalité administrative :

Pour l'entretien : connaître la longueur totale et la nature de nos voiries aide à planifier plus efficacement les travaux (réfections, revêtements, signalisation) précise Aurélien Seyler, conseiller municipal en charge du suivi des travaux.

Pour les finances communales : chaque kilomètre déclaré aux services préfectoraux est pris en compte par l'État dans le calcul de certaines dotations. Ainsi, un réseau de voirie plus long, correctement déclaré, entraîne une augmentation des aides attribuées à la commune pour son entretien.

« En passant de 5km de voirie déclarée aux services préfectoraux à 20 Km en 2026, la dotation communale pour l'entretien des voiries sera réévaluée et se seront environ 13 000 € qui s'ajouteront chaque année à notre budget communal » selon Bruno Clément, adjoint au maire chargé des finances.

En clair, en déclarant avec précision un plus grand nombre de kilomètres, la commune améliore la capacité de la commune à financer ses travaux routiers, sans augmenter la charge fiscale pour les habitants.

Sente et chemins ruraux : une exploration nécessaire

Ces dernières semaines, deux de nos conseillères municipales, Sylvana Candela et Dominique Driot, ont pris leur mission très à cœur : parcourir l'ensemble des chemins ruraux de notre commune pour établir un état des lieux précis de leur entretien.

Bottes aux pieds, carnet à la main et sourire aux lèvres, elles ont sillonné chaque sentier, du plus fréquenté au plus discret. Leur objectif : repérer les zones nécessitant un débroussaillage, un reprofilage ou une remise en état des fossés, mais aussi identifier les points à sécuriser pour faciliter la circulation des promeneurs, cyclistes et agriculteurs.

Ce travail de terrain minutieux permettra à la municipalité de planifier les interventions nécessaires et de préserver notre réseau de chemins, patrimoine rural cher aux habitants. Grâce à cette démarche proactive, notre village pourra continuer à offrir des itinéraires agréables et sécurisés, favorisant la découverte de nos paysages et de notre environnement naturel.



Travaux : estimer et programmer

La voirie communale constitue un patrimoine essentiel de notre village. Elle est le lien entre nos foyers, nos exploitations agricoles, nos lieux de vie et de convivialité. À ce titre, son bon état est non seulement une question de confort au quotidien, mais aussi de sécurité pour tous les usagers : piétons, cyclistes, automobilistes et engins agricoles.

Notre réseau routier local, composé de petites routes, chemins ruraux et trottoirs, est soumis aux aléas climatiques, au passage des véhicules et à l'usure naturelle. Afin de garantir sa pérennité, la commune va élaborer un programme d'entretien adapté aux besoins identifiés sur le terrain.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Après consultation du Conseil municipal et à l'issue d'une tournée de terrain réalisée au printemps, des priorités ont été . Les travaux porteront principalement sur la réfection de la rue du Bac et de la Route du Limon. Le premier devis invite les élus à étaler cette dépense sur plusieurs années.

Le curage des fossés et la reprise ponctuelle de nids-de-poule sur les voies secondaires seront réalisés par notre agent polyvalent. L'entretien des accotements et débroussaillage des bas-côtés continueront d'être effectués par des prestataires.

Cimetière communal : un engagement pour la dignité des lieux et le respect de l'environnement

Le cimetière communal est un lieu de mémoire, de recueillement et de respect. À ce titre, son entretien régulier reste une priorité pour la commune. Depuis plusieurs années, l'entretien des allées du cimetière a toutefois dû évoluer en raison de nouvelles obligations réglementaires. En effet, l'usage de produits phytosanitaires, notamment les désherbants chimiques, est désormais interdit pour les collectivités territoriales dans les espaces ouverts au public.

Face à cette interdiction, la commune a mis en place plusieurs solutions alternatives pour entretenir les allées et les abords des sépultures : Désherbage manuel et désherbants naturels.

Ces méthodes demandent davantage de temps et d'efforts que les pratiques anciennes à base de désherbants, mais elles sont plus respectueuses de notre cadre de vie et des personnes chargés de l'entretien.

la municipalité reste pleinement mobilisée pour garantir un entretien régulier, malgré les contraintes techniques et budgétaires que cela implique. Des travaux ponctuels de réfection des allées ou de remplacement de graviers sont également prévus dans le cadre du budget 2026.





Vie locale

Certification des adresses postales

Depuis le décret du 11 août 2023, le rôle des communes dans l'adressage de leur territoire a été renforcé. La loi oblige celles-ci à mettre à jour les adresses des habitants pour permettre aux services publics un déploiement plus efficace. Cette mise à jour doit garantir l'accès des secours, à la fibre ou aux livreurs entre autres.

Dans un courrier adressé au maire, le préfet avait rappelé que le délai imposé aux communes de moins de 2000 habitants expirait au 1er juin 2024.

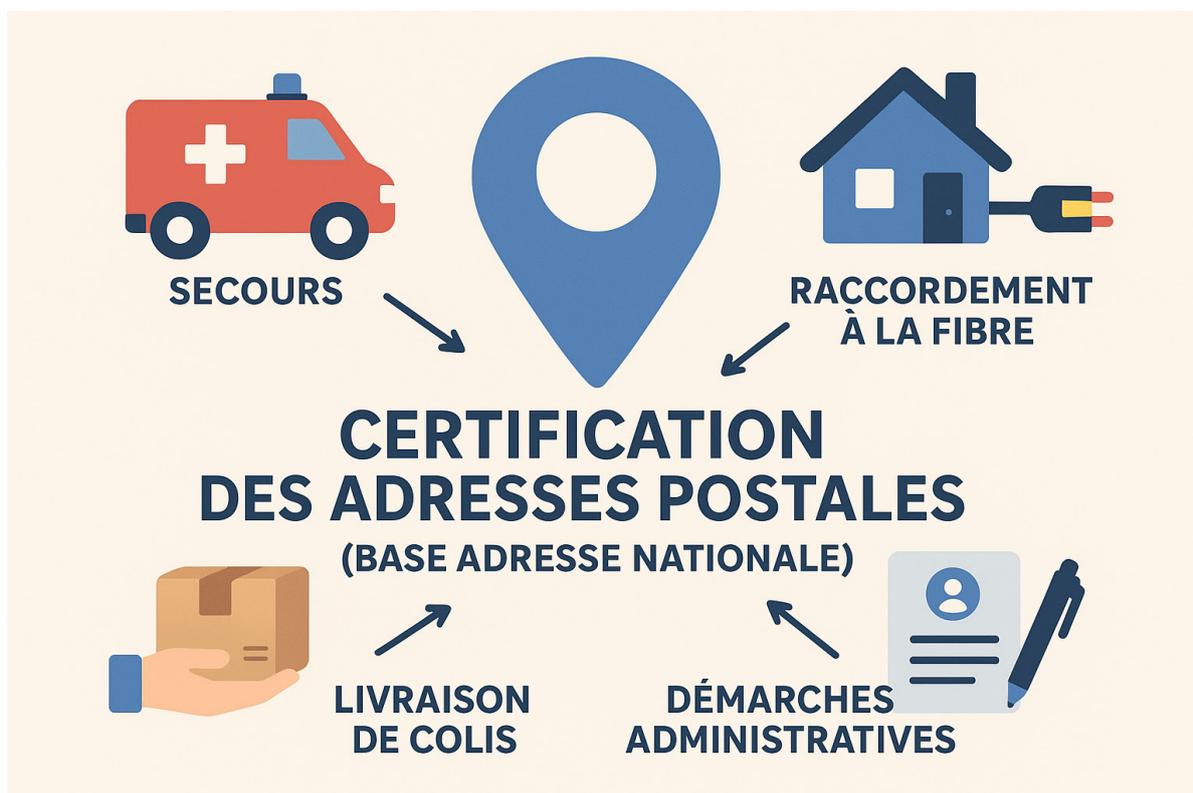
Si le travail a été initié avec le concours de La Poste, il n'a jamais été mené jusqu'à son terme.

Sur la base du rapport d'audit remis à l'ancienne municipalité le 14 août 2024, plusieurs modifications d'adressage vont être entreprises pour corriger les anomalies relevées. Celles-ci concernent les homonymies qui peuvent exister entre des rues de la commune ou de communes qui ont le même code postal. Il s'agit aussi de procéder à la numérotation des voies lorsque celle-ci n'existe pas.

A la rentrée, plusieurs réunions seront organisées avec les riverains concernés afin de mener ce travail à son terme dans les plus brefs délais et de les accompagner dans les démarches administratives qui pourraient découler d'une modification d'adresse.

A titre d'exemple, l'homonymie entre la Route du Limon et la Rue du Limon devra être corrigée par une nouvelle dénomination de la Rue du Limon (où est située la ferme).

Autre exemple, les habitations situées chemin de la Remise seront numérotées pour qu'elles ne soient plus «référéncées» au 17, Route Jean de la Fontaine.



Elections municipales de 2026 : Réforme du scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants

À l'occasion des prochaines élections municipales de mars 2026, une réforme majeure entre en vigueur : les communes de moins de 1 000 habitants, comme la nôtre, seront désormais soumises à un scrutin de liste paritaire, tout comme les plus grandes villes. Une réforme qui favorise l'engagement collectif, la parité et la cohésion.

1. Qu'est-ce qui change concrètement ?

Fin du scrutin majoritaire plurinominal avec panachage – jusqu'à présent, les conseillers étaient élus individuellement, et les électeurs pouvaient rayer des noms ou en rajouter sur leur bulletin. En 2026, chaque commune, quelle que soit sa taille, adopte le scrutin de liste à deux tours avec prime majoritaire, où les listes doivent respecter une alternance stricte femme-homme et le panachage est interdit.

2. Pourquoi ce changement ?

Trois objectifs principaux sont à l'origine de cette réforme :

- Harmoniser les règles électorales entre toutes les communes ;
- Renforcer la parité ;
- Favoriser la cohésion et l'engagement local, en encourageant les projets d'équipe plutôt que les candidatures individuelles

3. Des adaptations pour les petites communes

Pour accompagner cette transition, la loi prévoit des assouplissements adaptés aux réalités locales :

- Les listes peuvent comporter jusqu'à deux candidats de moins que le nombre théorique de sièges. Par exemple, pour Méry-sur-Marne (15 sièges) une liste peut présenter 13 candidats .
- Pour l'élection des adjoints au maire, la parité est également requise sur la liste, mais en cas de remplacement, il n'est plus obligatoire que l'élu soit du même sexe que l'adjoint précédent.

4. Et les conseillers communautaires ?

Le mode de désignation des conseillers communautaires dans les petites communes reste inchangé. Ils continueront d'être choisis dans l'ordre du tableau lors de l'installation du conseil municipal.

La réforme des municipales en un coup d'œil





Retour en images



Commémoration du dernier convoi de la déportation au mémorial de Saâcy-sur-Marne le 16 août 2025



21 juin 2025 : Les méricards sont venus nous...



21 juin 2025 : Les cracheurs de feu animent la soirée



23 mai 2025 : Le comité de fête relance la...



14 juillet 2025 : Pique-nique républicain a...



nombreux pour la fête de la saint Jean



fête des voisins avec succès



21 juin 2025 : feu d'artifice



au parc des Glycines





DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville



INFORMATIONS MUNICIPALES

suivez
notre page



MÉRY-SUR-MARNE
commune de Méry-sur-Marne

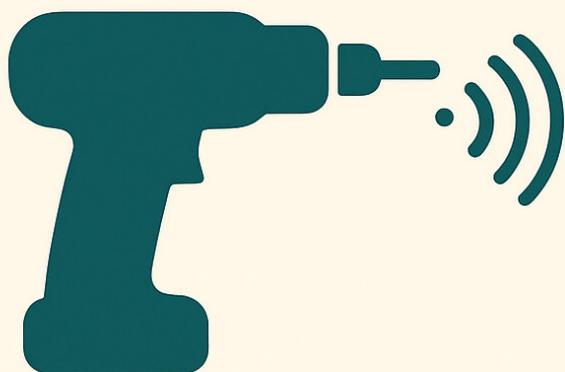


www.facebook.com/commune.merysurmarne



SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

HORAIRES DES TRAVAUX EXTÉRIEURS



LUNDI AU VENDREDI
8H À 12H ET 14H À 20H

SAMEDI
9H À 12H ET 14H À 19H

DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS
10H À 12H

AGISSONS POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE